



## Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VS

1. Débitrice: **Josias Rywalski SA Alimentaire/Immobilier/Industries**, 1920 Martigny
2. **Remarques:** La juge suppléante des districts de Martigny et St-Maurice  
Marie Delaloye Jotterand, siégeant au Tribunal de Martigny le 22 juillet 2016, a accordé à Josias Rywalski S.A. Alimentaire / Immobilier / Industries, de siège à Martigny, un sursis concordataire provisoire de deux mois jusqu'au 30 septembre 2016.  
Me Pierre-Antoine Buchard, avocat à Martigny, ainsi que PHR Fiduciaire SA, de siège à Fully (Monsieur Philippe Roduit), ont été désignés en qualité de commissaires provisoires au sursis.  
La juge suppléante informe les intéressés que l'audience pour débattre de la requête de sursis concordataire aura lieu le 26 septembre 2016 à 14h au Tribunal de district de Martigny, Hôtel de Ville, 2e étage. Les opposants sont avisés qu'ils peuvent s'y présenter pour faire valoir leurs moyens d'opposition.  
Martigny le 22 juillet 2016  
  
Tribunal des districts de Martigny et St-Maurice  
1920 Martigny

02975073

